

Dossier remblai d'une ancienne sablière

Lots : 3 022 789 et 3 022 790

Propriétaire : Les Fermes A. Collin inc.

Chemin Montcalm, Sainte-Marie-Salomé



ÉTAT DE SITUATION

29 mars 2023

2017 : le propriétaire demande à la CPTAQ la permission d'enlever des amas de sable pendant 2 ans, puis de remettre sous couvert végétal une ancienne sablière inexploitée et non-restaurée pendant 5 ans ;

2018 : la Municipalité de Sainte-Marie appuie la demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles auprès de la CPTAQ (R 61-2018) pour la remise sous couvert végétale, mais pas le fait de sortir du sable présent sur le site ;

2019 : la demande du propriétaire est acceptée partiellement et sous conditions par la CPTAQ (demande 419529 – site Internet de la CPTAQ) ;

2021 : Début des travaux de remblai, à raison de très nombreux camions par jour ;

30 septembre 2021 : l'inspecteur municipal, M. Pierre Poirier, va inspecter le site à la suite de plaintes et préoccupations exprimées par plusieurs citoyens.

1er novembre 2021 : Monsieur Poirier s'entretient avec Sonia Chartrand et Raphaël Morissette au sujet du site (c'est Madame Carole Beaufort qui est l'inspectrice au dossier, mais celle-ci est en arrêt de travail).

1er novembre 2021 : Monsieur Morissette, inspecteur au Ministère de l'environnement, mentionne à Monsieur Poirier qu'aucune inspection n'a été effectuée puisqu'il n'était pas rendu à ce dossier.

3 novembre 2021 : Pierre Poirier retourne sur le site. Le gestionnaire du site lui mentionne que la terre était de très bonne qualité.

25 novembre 2021 : Pierre Poirier parle au propriétaire concernant l'état de la chaussée et l'accumulation de boue sur les accotements.

1er mars 2022 : Pierre Poirier retourne inspecter le site. Il n'y a aucune activité ce jour-là, mais des tas de terre récents. Il téléphone à Monsieur Morissette, à la direction régionale du Ministère de l'environnement, pour un suivi. M. Morissette lui mentionne que l'inspection devra attendre au dégel puisqu'il n'a pas d'équipement pour prendre des échantillons.

Dossier remblai d'une ancienne sablière

Lots : 3 022 789 et 3 022 790

Propriétaire : Les Fermes A. Collin inc.

Chemin Montcalm, Sainte-Marie-Salomé



ÉTAT DE SITUATION

Entre temps, les plaintes citoyens s'intensifient, sur trois sujets : l'état de la route, l'inquiétude quant à la qualité du remblai (surtout pour les voisins, qui s'inquiètent pour leur eau) et la sécurité routière.

Mai 2022 : Plusieurs citoyens informent la Municipalité qu'ils ont fait une plainte au Ministère de l'environnement ;

2 juin 2022 : Suite à une conversation avec la mairesse, Emmanuelle Cyr, du bureau du député de Rousseau, s'informe sur le dossier et envoie un courriel récapitulatif à la Municipalité. Le courriel confirme qu'une inspection a été réalisée le 25 mai 2022, que la direction régionale s'assurera d'informer la Municipalité des suites au dossier. Il y est également mentionné qu'il faut passer par une demande d'accès à l'information pour obtenir les résultats d'analyse, dans quelques semaines ;

17 août 2022 : une demande d'accès à l'information est faite, tel que requis ;

22 septembre 2022 : la Municipalité reçoit le rapport d'inspection, lequel, bien que caviardé, soulève de l'inquiétude ;

7 novembre 2022 : le conseil municipal adopte une résolution où il prend acte des préoccupations citoyennes et s'en remet aux autorités compétentes, soit le Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, à la Commission de protection des territoires agricoles et à la Sûreté du Québec pour assurer le suivi des activités de remblayage et de la circulation qui en découle et de s'assurer du respect des normes et règlements du Gouvernement du Québec (R210-2022-11). La résolution est acheminée aux autorités mentionnées et au député de Rousseau.

Depuis, la Municipalité n'a pas reçu de nouvelles, ni des suites au dossier, ni d'analyses subséquentes. Monsieur Pierre Mercier, employé de la Municipalité, a réussi à parler à l'inspectrice à quelques reprises, mais le dossier ne semblait pas avoir cheminé. Il semble que Madame Beaufort soit en arrêt de travail depuis un moment. Il est donc difficile, voire quasi impossible, d'avoir des suivis.

Les plaintes et questions des citoyens sont maintenant une réalité quasi-quotidiennes, à l'hôtel de ville, aux séances du conseil municipal et sur les réseaux sociaux, et outre l'aspect de la route, la Municipalité n'est pas en mesure de répondre puisque ce n'est pas sa juridiction.

Dossier remblai d'une ancienne sablière

Lots : 3 022 789 et 3 022 790

Propriétaire : Les Fermes A. Collin inc.

Chemin Montcalm, Sainte-Marie-Salomé



ÉTAT DE SITUATION

Il est à noter qu'une intervention policière a eu lieu à l'été 2022 à la demande expresse de la mairesse concernant des allées et venues incessantes au cours d'une fin de semaine (plaintes de citoyens). Suite à la visite du policier, ce dernier a demandé de rencontrer la mairesse pour lui expliquer qu'il avait effectivement constaté des irrégularités dans le remblai, à son avis il était bien « contaminé ». La mairesse lui a demandé d'émettre le tout sur rapport d'événement et de le transmettre aux autorités compétentes. Encore là, aucun suivi n'a été transmis ni aux corps policiers, ni à la municipalité, à ce sujet.

Finalement, il est à noter que la rue municipale devient dangereusement étroite dû aux allées et venues des camions qui circulent à cet endroit. Une courbe étant juste avant l'entrée de la sablière, les plaintes des citoyens, en voiture et en moto (durant la saison estivale), concernaient principalement la sécurité. Le sable devient glissant sur une chaussée mouillée. La municipalité doit voir constamment à communiquer avec le propriétaire afin qu'il nettoie la chaussée, ou à communiquer avec les corps policiers afin qu'ils assurent une présence accrue.



Municipalité de Sainte-Marie-Salomé

690, ch. St-Jean
Sainte-Marie-Salomé (Qc) J0K 2Z0
450 839-6212
info@sainte-marie-salome.ca

Extrait de résolution de la séance régulière du conseil de la municipalité de Sainte-Marie-Salomé tenue le 7 novembre 2022, à 19h00, au 141, chemin Viger, Sainte-Marie-Salomé, et y sont présents, formant un quorum sous la présidence de la mairesse Madame Véronique Venne.

Madame Cindy Morin

Monsieur Benoit Tousignant

Madame Juliette Melançon-Caillé

Monsieur Marc Foisy

Madame Véronique St-Pierre

Assiste également à la séance, Mme Élixa-Ann Sourdif, directrice générale et greffière-trésorière.

ACTIVITÉS DE REMBLAYAGE SUR LES LOTS 3 022 789 ET 3 022 790

CONSIDÉRANT les préoccupations des citoyennes et citoyens de la Municipalité maintes fois répétées aux membres du conseil municipal et de l'administration en ce qui a trait aux activités de remblayage sur les lots 3 022 789 et 3 022 790 ;

CONSIDÉRANT QUE ces préoccupations portent sur divers sujets, soit le respect des normes environnementales quant aux matières déversées, le respect de la signalisation et du code de la sécurité routière et la dégradation de l'état des routes locales ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas juridiction sur les activités de remblayage des carrières et sablières ;

MADAME LA MAIRESSE DEMANDE LE VOTE

R 210-2022-11

Il est proposé par Monsieur Benoît Tousignant

Appuyé par Madame Cindy Morin

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente ;

QUE le conseil municipal prend acte des préoccupations des citoyens concernant les activités de remblayage sur les lots 3 022 789 et 3 022 790 ;

QUE le conseil municipal s'en remet aux autorités compétentes, notamment le Ministère de l'Environnement et des Changements climatiques, la Commission de protection des territoires agricoles et la Sûreté du Québec, afin d'effectuer le suivi des activités de remblayage et de la circulation qui en découle et de s'assurer du respect des normes et règlements du Gouvernement du Québec.

Adoptée à l'unanimité

**DONNÉ À SAINTE-MARIE-SALOMÉ
CE 9^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2022**


Élixa-Ann Sourdif
Directrice générale et greffière-trésorière